



## Appel à Projets (AAP)

### Extrême Défi XD

**Mots clés :**

Micromobilité, véhicules routiers, transport routier, E-commerce, usages, transport de marchandises, trajets du quotidien, domicile-travail, logistique urbaine, modes actifs, logistique à vélo, mutualisation, transition écologique et énergétique, sobriété, industrialisation, éco-conception, reconditionnement, réemploi, économie de la fonctionnalité

**Direction Villes et Territoires Durables**

**Service Transports et Mobilité**

**Date de clôture de l'AAP (hors R&D): 17/05/2022 - 15h**

## CONTACTS

Toute demande de renseignement devra être adressée par courriel à [extremedefi@ademe.fr](mailto:extremedefi@ademe.fr)

## DEPOTS DES PROJETS

Pour le retrait des formulaires puis le dépôt des dossiers, veuillez-vous connecter à la plateforme électronique dédiée aux [appels à projets de l'ADEME](#).

## Sommaire

<b>Sommaire.....</b>	<b>3</b>
<b>I. Contexte.....</b>	<b>4</b>
<b>II. Objectifs de l’AAP.....</b>	<b>4</b>
<b>III. Typologie de Projets .....</b>	<b>5</b>
<b>IV. Critères d’évaluation des projets.....</b>	<b>6</b>
<b>V. Modalités de soumission et d’évaluation des projets d’études.....</b>	<b>6</b>
A. Qui peut répondre ?.....	6
B. Comment déposer une demande d’aide ?.....	7
B. Processus de sélection.....	8
C. Nature et intensité de l’aide financière.....	8
<b>VI. Contact.....</b>	<b>8</b>

## I. Contexte

En 2019, le secteur des transports représente 31 % des émissions françaises de GES. Parmi ces émissions, le transport routier est responsable de 94% environ des émissions de GES<sup>1</sup>.

Malgré la transformation du secteur routier - grâce à des évolutions technologiques, des changements de comportement, et l'essor de la micro mobilité - le transport routier est largement dominé par des véhicules lourds, puissants et donc très consommateurs (même dans le cas de véhicules électriques ou avec des carburants alternatifs).

Des transformations rapides, profondes et systémiques, sont indispensables pour diminuer l'impact du transport routier sur le climat et sur les écosystèmes. Pour l'ADEME, cela se traduit par la création de véhicules simples, légers, peu consommateurs, peu chers et durables. C'est dans cette optique que l'ADEME souhaite impulser la création d'une nouvelle filière de véhicules, entre la micro mobilité et le transport routier classique : des véhicules plus sobres, plus légers, plus simples, plus durables, moins puissants.

L'extrême Défi (dénommé ci-après « XD ») a été imaginé comme un appel à projet en coopération dont l'objectif est d'imaginer, prototyper et produire de nouveaux véhicules sobres, durables, légers, simples et peu coûteux, remplaçant la voiture pour les déplacements du quotidien dans des territoires péri-urbains et ruraux : trajets domicile-travail, courses et loisirs du quotidien, logistique, sur un territoire choisi. L'XD se déroulera sur 3 ans et s'articulera en 3 saisons :

- Une première saison d'idéation en 2022
- Une seconde saison de conception détaillée, prototypage et expérimentation en 2023
- Une troisième saison adressera le sujet de la production de petite série en 2024

L'XD repose sur le principe de l'intelligence collective et de la mutualisation des travaux de chaque équipe (déposés sous Creative Commons et sur le [wiki](#)). Il s'adresse à des profils variés (entrepreneurs, techniciens, chercheurs, étudiants, entreprises, associations, territoires...) qui pourront participer au sein d'une équipe, accompagner et témoigner, ou devenir partenaire, etc.

## II. Objectifs de l'AAP

**Cet appel à projets concerne exclusivement la première saison de l'XD (année 2022) consacrée à l'idéation et a pour ambition de faire émerger des études appliquées à des cas concrets concernant la création de nouveaux véhicules routiers qui soient plus légers, plus durables, plus simples, moins chers, moins puissants que les véhicules classiques que l'on voit sur le marché. Ces véhicules pourront être utilisés à des fins personnelles (transport quotidien pour les trajets domicile-travail, courses, loisirs) ou professionnelles (logistique urbaine). Ils seront adaptés en priorité à des territoires péri-urbain et ruraux.**

---

<sup>1</sup> Bilan annuel des transports en 2019 : les externalités, Ministère de la Transition Ecologique, [rapport](#) Datalab, Novembre 2020

**Cet AAP vise à apporter un soutien aux projets d'études concrets permettant de créer de nouveaux types de véhicules qui auront des impacts environnementaux (véhicules plus légers donc moins consommateurs, plus durables), des impacts économiques (véhicules plus simples donc peu coûteux à produire, peu cher à l'achat), et des impacts sociaux, notamment à travers l'usage et les territoires dans lesquels ils seront expérimentés.**

### III. Typologie de Projets

#### 1/ Pré-requis

Parce qu'il s'agit d'un appel à projet en coopération reposant sur l'intelligence collective, les projets réalisés dans le cadre de cet appel à projets devront être mis à disposition publiquement sous licence [Creative Commons](#) CC BY et consignés sur le Wiki de la Fabrique des mobilités. Les Equipes pourront choisir de restreindre la licence de publication en Creative Commons avec des attributions de non commercialisation (CC BY SA NC) s'ils le souhaitent. Le porteur du projet aura donc préalablement :

- Créé un compte individuel sur le [wiki](#) avec un profil de ses compétences ;
- Vérifié que les autres membres du projet ont eux aussi créé un compte sur le wiki ;
- Renseigné une fiche équipe reliant les membres de l'équipe aux véhicules créés ;
- Présenté son (ou ses) véhicule(s) sur une (ou plusieurs) fiche véhicule, contenant l'ensemble des informations nécessaires à leur évaluation.

Les projets qui n'auront pas été déposés sous licence Creative Commons et sur le wiki ne seront pas évalués.

#### 2/ Projets et livrables

Les projets éligibles sont les études de faisabilité préalables aux activités de recherche visant à créer ou améliorer un véhicule routier plus léger, plus simple, plus durable et plus économique que les véhicules traditionnels : travaux pour évaluer et analyser le potentiel d'un projet R&D, ses forces et faiblesses, et préciser les ressources nécessaires pour le mener à bien, dans le but de soutenir le processus décisionnel pour le démarrage du projet.

Les projets réalisés dans le cadre de cet AAP doivent satisfaire simultanément aux critères suivants :

- **Dépôt du projet sous licence Creative Commons et sur le wiki, incluant 6 dossiers dont les caractéristiques sont précisées [en ligne](#) :**
  - Dossier Narratif ;
  - Dossier Véhicule ;
  - Dossier Modèle économique ;
  - Dossier Ecosystème ;
  - Dossier Energétique ;
  - Dossier Projet
- **Respect de l'objet de l'AAP**
  - Les projets ne respectant pas l'objet de l'AAP ne seront pas instruits.

- **Durée du projet**
  - La durée maximale du projet est de **6 mois**.

## IV. Critères d'évaluation des projets

Il n'est pas prévu que les porteurs soient auditionnés pour présenter leur projet au jury. Ceux qui le souhaitent peuvent néanmoins enregistrer une présentation vidéo qui fera alors partie intégrante de leur projet.

Les dossiers déposés seront évalués selon les critères suivants :

- **Pertinence de la proposition vis-à-vis des orientations et pré requis de l'appel à projets :**
  - Respect des dimensions « sobre », « simple », « durable », « peu coûteux » associés à la création du véhicule ;
  - Respect de la qualité « études de faisabilité préalables aux activités de recherche » du projet candidat (voir définition dans la partie III) ;
  - Pertinence du véhicule au regard du contexte territorial et environnemental.
- **Qualité technique des dossiers et participation à la communauté de l'XD**
  - Qualité rédactionnelle, soin apporté au dossier de candidature, clarté de la proposition
  - Pertinence méthodologique et technique au regard des objectifs à atteindre par le projet,
  - Qualité de l'équipe
  - Implication dans les échanges de la communauté de l'XD, capacité à partager avec les autres équipes, dans un esprit d'intelligence collective et d'ouverture

Le porteur du projet reste à la disposition des membres du Jury pour répondre à leurs questions le cas échéant. L'ensemble des réponses aux questions est public et fait partie intégrante du projet.

## V. Modalités de soumission et d'évaluation des projets d'études

### A. Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse aux entrepreneurs, entreprises, bureaux d'étude, start-ups, organismes de recherche, chercheurs, étudiants, associations, acteurs du transport (tout mode de transport), acteurs de l'énergie, acteurs de l'économie circulaire.

Les projets seront portés par des équipes, constituées d'au moins trois membres.

### Critères d'éligibilité :

- Le porteur doit disposer d'un numéro SIRET
- Être inscrit à l'[l'XD](#) et avoir créé une [fiche équipe](#) sur le wiki

Les aides seront accordées conformément aux règles et systèmes d'aides en vigueur à l'ADEME.

## B. Comment déposer une demande d'aide ?

**Attention**, le dossier de demande d'aide est à communiquer à l'ADEME uniquement via la plateforme «[agirpourlatransition.ademe.fr](https://agirpourlatransition.ademe.fr)». Aucun dossier remis au format « papier » ou transmis par mail ne sera accepté. En cas de partenariat, prévoyez un temps suffisant (recommandation: 48h) avant la date limite de dépôt de dossier pour que chaque partenaire ait le temps de valider les pièces sur la plateforme. Il est conseillé de se connecter à la plateforme suffisamment à l'avance (minimum une semaine) pour vérifier la réussite de l'accès et, le cas échéant, prendre contact auprès de l'ADEME. **Le dépôt du dossier est effectif lorsque le déposant reçoit un courrier accusant réception du dossier.**

Le dossier de demande d'aide doit être renseigné en ligne sur la plateforme AGIR. Il vous sera demandé d'apporter les renseignements suivants :

- 1) Détails administratifs  
Les informations administratives seront remplies selon les champs indiqués
- 2) Détails techniques du projet
  - Description du projet(500 mots) : le résumé du projet devra être clair et expliquer en quoi l'aide de l'ADEME est incitative pour la réalisation du projet. Il devra aussi justifier du caractère "étude" du projet par rapport à la définition donnée dans le paragraphe III. L'organisation générale du projet, les personnes impliquées au regard de leurs compétences et de leurs fonctions, le management du projet (aspects organisationnels du projet, plateformes collaboratives, ressources externes sur le wiki, phases de collaboration avec des membres externes au projet, coordination avec un éventuel prestataire externe) seront aussi expliqués ;
  - Contexte du projet(200 mots) : présentation générale du problème qu'il est proposé de traiter dans le projet, contexte territorial, environnemental, social et économique ;
  - Objectifs et résultats attendus(300 mots) : présentation des bénéfices attendus par la réalisation du projet.
- 3) Justification des dépenses associées  
Il vous sera demandé de renseigner le montant total des dépenses (par exemple : les dépenses associées aux dépenses de personnel hors fonction publique)
- 4) Pièces jointes éventuelles :
  - Un relevé d'identité bancaire

**Ces documents sont à déposer sur la plate-forme de l'appel à projet avant le 17 Mai 2022 à 15h00.**

## B. Processus de sélection

L'ADEME se réserve la possibilité de demander aux porteurs de projets des modifications du projet final si le comité d'expertise a formulé des recommandations conditionnant l'octroi de l'aide financière. La sélection des porteurs sera fondée sur la proposition du comité d'évaluation et le budget disponible. A l'issue des comités de sélection, l'ADEME informera les porteurs de cette décision.

Les projets peuvent être évalués par des experts externes à l'ADEME : le porteur de projet est fortement invité à proposer les noms et coordonnées d'experts potentiels. Si des experts ne sont pas souhaités par le déposant, le porteur de projet doit le notifier à l'ADEME par email en précisant les raisons.

## C. Nature et intensité de l'aide financière

Les aides financières apportées par l'ADEME dans le cadre de ce programme seront versées sous forme de subvention.

Le montant de l'aide sera calculé par application d'un taux d'aide maximum de 70 % aux coûts éligibles de l'opération conformément aux modalités définies dans le [Système d'Aide à la Connaissance de l'ADEME](#), tout en étant précisé que l'aide maximum apportée sera plafonnée à 10 000 € par porteur de projet.

Les modalités détaillées de contractualisation, entre l'ADEME et les porteurs de projet sont présentées dans les Règles Générales d'attribution des aides de l'ADEME consultables suivant ce [lien](#).

## VI. Contact

Pour toute question relative à l'AAP, merci de nous solliciter par e-mail pour un premier contact à l'adresse [extremedefi@ademe.fr](mailto:extremedefi@ademe.fr)